

V. AUTRES ENTITÉS, ORGANISMES ET SERVICES AUTONOMES ET DÉCENTRALISÉS

Comité Interaméricain Pour la Réduction des Catastrophes Naturelles

Le Comité interaméricain pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) a été créé par l'Assemblée générale par sa résolution AG/RES. 1682 (XXIX-O/99) dans l'objectif de faire face aux problèmes découlant des catastrophes naturelles, et pour remplir les attributions de forum principal de l'Organisation des États Américains (OEA) chargé de l'analyse de ce thème en coordination avec les organisations nationales compétentes.

La résolution AG/RES. 2114 (XXV-O/05) «Réduction des catastrophes naturelles et gestion des risques» appelait à la formation d'un organe consultatif mixte (OCC) composé de la Commission sur la sécurité continentale (CSH) et de la Commission exécutive permanente du Conseil interaméricain pour le développement intégré, et doté des attributions principales suivantes:

- a. D'œuvrer à la mise en œuvre immédiate des recommandations du Conseil permanent formulées dans le document «Recommandations formulées par la Commission sur la sécurité continentale au sujet de la réduction des catastrophes naturelles et de la gestion des risques» (CP/CSH-718/05);
- b. D'examiner les Statuts respectifs du Fonds interaméricain d'assistance pour situations de crise (FONDEM) et de la CIRDN, et de proposer les modifications nécessaires pour créer une seule Commission interaméricaine permanente chargée d'intervenir en cas de catastrophes naturelles et d'autres natures;
- c. De convoquer une réunion des organes chargés de la protection civile, avec la participation d'experts gouvernementaux, d'institutions sous-régionales de ce secteur, et d'experts internationaux en vue de mettre en commun les expériences et les méthodes d'analyse de la vulnérabilité et des risques, ainsi que des coûts et avantages des investissements dans des activités d'atténuation des risques de catastrophes naturelles,
- d. De mettre au point une méthodologie de financement visant spécifiquement la prévention de catastrophes naturelles, la reconstruction et la récupération dans les cas où elles se produisent.

Fonds interaméricain d'assistance pour situations de crise

Le Fonds interaméricain pour situations de crises (FONDEM) fut créé par l'Assemblée générale par sa résolution AG/RES. 1327 (XXV-O/95) afin de fournir l'aide disponible de nature sociale, humanitaire, matérielle, technique, et financière à tout État membre de l'Organisation qui aurait été menacé, qui aurait souffert, ou qui traverserait une situation d'urgence provoquée par des catastrophes naturelles.

Pendant la période que couvre le présent rapport, et en réponse à diverses catastrophes naturelles dans la région, le Secrétariat général de l'OEA a consenti les contributions suivantes en dollars des États-Unis qui ont été prélevées sur ce Fonds:

2006	
Bolivie	\$30.000
Suriname	\$10.000
Équateur	\$10.000
	\$50.000

Centre D'études de la Justice des Amériques

Le Centre d'études de la justice des Amériques a été créé par l'Assemblée générale en qualité d'entité intergouvernementale dotée d'une autonomie technique et opérationnelle. Sa mission est de faciliter le perfectionnement des ressources humaines, l'échange des informations et d'autres formes de coopération technique et d'appuyer les processus de réforme et de modernisation des systèmes de justice dans la région.

Réforme de la justice dans les Amériques

- Promotion des réformes judiciaires dans la région

Séminaire interaméricain sur la gouvernance judiciaire: Il avait pour objectif de lancer un débat systématique au niveau régional sur les aspects liés à la gouvernance et à la direction des institutions judiciaires ainsi que sur les alternatives institutionnelles les plus appropriées pour assumer ces activités, en examinant à cette fin les expériences existantes dans le Continent américain et à travers le monde.

Quatrième Séminaire interaméricain sur la gestion du secteur judiciaire: Il avait pour objectif d'analyser les progrès théoriques et les expériences innovatrices réalisés dans les pays de la région en matière d'élaboration du budget du pouvoir judiciaire, lequel constitue un instrument stratégique de gestion, en matière d'administration des ressources humaines ainsi que de production et d'utilisation des informations utilisées pour la prise de décisions dans les systèmes judiciaires.

- Études

Rapport sur la mise en œuvre des mandats des Sommets des Amériques: Il avait pour objet d'analyser les mandats émanés des différents Sommets des Amériques concernant les réformes des législations devant permettre le développement et la modernisation du secteur judiciaire et leur degré d'application par les pays de la région.

Étude comparée des réformes judiciaires en Amérique latine: Elle avait pour objet de connaître les résultats des efforts déployés pour réformer leurs systèmes judiciaires par des pays représentatifs de la région et en tirer des enseignements utiles qui appuieront le processus politique qui sous-tend les réformes ainsi que les actions des organismes de coopération internationale.

- Autres activités

Assistance technique au système judiciaire haïtien: Son but était de mettre en place une assistance technique en faveur du Gouvernement haïtien afin d'améliorer le système juridique et/ou judiciaire de ce pays. Dans ce contexte, et sur la base des informations recueillies par un représentant du CEJA pendant sa visite en Haïti en décembre 2006, en 2007 le Centre établira les principales lignes d'action pour l'exécution de l'assistance technique mentionnée ci-dessus.

Services consultatifs à la Commission d'État de la justice de la République du Panama: Ils avaient pour objectif de formuler des recommandations pour la mise en application des 27 propositions contenues dans le rapport intitulé «Pacte d'État pour la justice», élaboré par cette Commission en 2005.

Appui concret aux réformes de la justice pénale

- Projets pilotes pour l'amélioration de la mise en œuvre des réformes de la procédure pénale

Leur objectif est de renforcer le système accusatoire en introduisant l'oralité pendant les étapes préparatoires. Ces projets pilotes sont mis en œuvre à Mar del Plata, Buenos Aires et Córdoba (Argentine).

- Études empiriques sur la réforme de la procédure pénale

Mise à jour du projet de suivi: étude, publication et diffusion. Elle avait pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des processus de réforme de la procédure pénale dans les pays qui n'avaient pas été inclus dans les études similaires réalisées auparavant (l'Argentine, la Bolivie, le Nicaragua, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, la République dominicaine et le Guatemala) ainsi que les innovations ultérieures dans certains pays qui ont été étudiés mais où des changements pertinents ne se sont produits.

Rapport sur la mise en application du système accusatoire dans l'État de Nuevo León. Il avait pour objectif d'identifier les points forts et les points faibles du changement de modèle de procédure au Nuevo León et de les documenter en vue de diffuser ces résultats dans tout le Mexique.

Étude «Modèles de gestion du ministère public pour les premières coordinations avec la police dans le cadre la réforme de la procédure pénale. Étude de quatre expériences à Santiago du Chili»: Elle avait pour objectif d'analyser les modèles de gestion mis en œuvre par les ministères publics des zones suivantes: centre nord, sud, est et ouest de la Région métropolitaine de Santiago du Chili pour les premières instructions que les magistrats du parquet ont imparties aux agents de police lors de l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale.

La violence fondée sur le sexe et la réforme de la procédure pénale à Córdoba (Argentine): Cette étude empirique permettra de connaître les progrès qui auront été réalisés dans le traitement des délits perpétrés contre les femmes et les défis qui subsistent dans ce domaine.

Réforme de la procédure pénale et peuples autochtones: Elle avait pour objectif d'identifier jusqu'à quel point la réforme de la procédure pénale a été «sensible» à la problématique de la diversité culturelle en matière de justice pénale.

Table ronde «Sécurité des citoyens et réforme de la procédure pénale»: Elle a permis d'analyser et d'examiner les principales questions qui se posent à propos des relations et des contributions de la réforme de la procédure pénale à l'obtention d'une sécurité citoyenne et à la réduction du phénomène délictueux et de formuler des propositions visant à mettre en évidence cette question

au Chili et dans d'autres pays de la région et à le développer, en tenant compte de plusieurs expériences mondiales positives en la matière.

- **Formation**

Programme interaméricain de formation des formateurs en vue de la réforme de la procédure pénale (3^{ème} édition): Il avait pour objectif d'améliorer les résultats des processus de réforme de la justice pénale dans la région en dispensant une formation à des chefs de file spécialement sélectionnés qui mèneront ensuite des actions de dissémination de cette formation dans leurs pays respectifs.

Gestion du nouveau système de justice pénale chilien: Analyse et observation pratique: Elle avait pour objectif de permettre aux délégations étrangères de prendre connaissance des progrès accomplis dans la réforme de la procédure pénale chilienne, de comprendre les logiques et les dynamiques, judiciaires et administratives, de sa mise en œuvre et de sa gestion.

Cours: La gestion du nouveau système de justice pénale chilien: Analyse et observation pratique. Visite de la délégation de Durango (Mexique): Il avait pour objectif de transmettre les connaissances et les savoir-faire indispensables aux personnes qui jouent un rôle important ou sont susceptibles de jouer un rôle important dans la mise en œuvre des processus de réforme de la justice pénale en Amérique latine.

Cours: La situation de la justice dans les Amériques: Défis et possibilités d'accès pour le commun des gens: Il avait pour objectif de présenter un panorama général de la situation de la justice dans la région et de comparer celui-ci avec le point de vue de la Banque interaméricaine de développement et son expérience pratique dans le domaine de la conception, de la gestion et de la mise en œuvre des programmes relatifs à la justice.

Appui concret aux réformes de la justice civile

- **Études**

Elles ont pour objectif de recenser les méthodes et les instruments utilisés pour évaluer la situation des pays ayant entrepris des réformes législatives importantes en matière de filiation et de pensions alimentaires, mais qui n'ont obtenu que des résultats médiocres à cause des problèmes de fonctionnement opérationnel de leurs systèmes judiciaires.

- **Activités de formation**

Séminaire: Oralité et justice civile: Il avait pour objectif de transmettre des connaissances théoriques et pratiques sur un système de procédure civile contradictoire.

Échange de données d'expériences sur EUROsocial: Il avait pour objectif de faire connaître les expériences de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre en matière de réforme de la justice civile.

Séminaire «Expériences internationales de réforme de la justice civile»: Il avait pour objectif de présenter, analyser et discuter les aspects les plus pertinents des expériences espagnole, française et anglaise en la matière et les contributions qu'elles sont susceptibles d'apporter au débat sur la réforme de la justice civile chilienne.

Renforcement des systèmes d'information et de gestion dans l'administration de la justice

Le CEJA a continué de mener des actions destinées à améliorer la qualité des systèmes judiciaires et à encourager l'utilisation des informations pour la prise de décision dans le secteur judiciaire. L'adaptation, par la Cour suprême du Costa Rica, des paramètres statistiques établis par le CEJA dans ses manuels «Chiffrer et déchiffrer» fournit une preuve des progrès accomplis. La Cour suprême du Costa Rica a publié une première version complète de ses indicateurs judiciaires, basés sur cette méthodologie, qui contient des informations jusqu'en 2005.

- Mise au point de systèmes d'information judiciaire

Indice d'accessibilité à l'information judiciaire sur l'Internet. Deuxième version: Il avait pour objet de mesurer la quantité et la qualité des informations publiées par les pouvoirs judiciaires et les ministères publics des 34 pays membres de l'OEA sur leurs pages web afin d'élaborer un classement hiérarchique entre les pays.

Statistiques judiciaires pénales du Guatemala, première partie: Elles avaient pour objet d'établir un point de départ permettant de mesurer l'impact qu'aura le programme d'amélioration de l'administration de la justice pénale de l'USAID au Guatemala. 2004 est l'année retenue comme référence.

- Mise au point de systèmes de gestion

L'«Étude comparée de la gestion budgétaire et de la gestion administrative des cours et des tribunaux et traitement statistique de l'information sur le fonctionnement du système judiciaire» a été réalisée par le Secrétariat à la réforme du pouvoir judiciaire du Brésil. Elle avait pour objectif d'appuyer le Conseil national de la justice du Brésil (CNJ) dans sa consolidation institutionnelle et dans la définition de son programme de travail, en réalisant une analyse globale des conséquences que les différentes décisions qu'il est habilité à prendre pourraient avoir sur le fonctionnement des tribunaux et en donnant une description de la manière dont on prend ce type de décision en Espagne, au Portugal, au Mexique, en Argentine, en Colombie et au Chili.

Échanges sur les «Méthodologies et outils pour le perfectionnement des processus d'enregistrement, de compilation, de traitement, d'analyse et de diffusion des données statistiques»: Ils avaient pour objectif de connaître et d'adapter les méthodes et les outils utilisés pour le perfectionnement du cycle de production et d'utilisation des données statistiques judiciaires, en prenant comme références les expériences en la matière de l'Espagne et de l'Angleterre.

Services consultatifs pour la conception d'un modèle intégré de justice pénale à Cuenca (Équateur): ils avaient pour objet de concevoir un modèle intégré de justice pénale réunissant les différents projets mis en œuvre à ce jour.

Autres activités

- Résumé d'autres cours et d'autres ateliers organisés par le CEJA

Le CEJA a organisé un nombre considérable de cours ou d'ateliers à la demande de différentes institutions du secteur judiciaire de la région. Il a également été très présent à des séminaires et à des congrès organisés par le CEJA ou auxquels des experts du Centre ont participé en qualité de conférenciers. En additionnant les cours et les séminaires auxquels le CEJA a participé, on peut conclure qu'il a pris part à 1,4 manifestation hebdomadaire pendant les 11 premiers mois de l'année.

- Participation à des conférences, à des séminaires et à d'autres manifestations similaires

Par ailleurs, des spécialistes du CEJA ont présenté des exposés dans une série de manifestations locales ou régionales qui, en favorisant la conception du forum virtuel, ont été l'occasion de faire connaître les activités internationales, de débattre les idées développées par le Centre et de renforcer les réseaux de personnes contacts.

- Centre d'information virtuelle et bibliothèque virtuelle du CEJA

Centre d'information virtuelle du CEJA (CIV): Le CIV est la plateforme virtuelle grâce à laquelle le CEJA met à la disposition de la communauté régionale toutes les informations qu'il produit et/ou collecte sur les systèmes judiciaires.

Bibliothèque virtuelle du CEJA: Elle fournit des informations à la communauté des Amériques intéressée par les processus de réforme et de modernisation de la justice dans le monde et dans la région et constitue un espace pour la diffusion et les échanges d'information sur ces questions.

- Publications périodiques et spéciales

Bulletin *Nexos*: Il donne un résumé actualisé des processus de réforme et de modernisation des systèmes de justice dans les pays des Amériques, rend compte des manifestations sur ces questions et fournit des données utiles aux personnes et aux institutions s'intéressant à ces thèmes ou s'en occupant.

Revue *Sistemas Judiciales*: Elle a pour but de susciter des discussions et des échanges d'informations et de données d'expériences sur le fonctionnement de la justice dans les pays des Amériques. Elle fait également office de canal pour la diffusion des produits et des activités du CEJA et des réseaux avec lesquels il collabore.

- Publications du CEJA

Elles s'efforcent de toucher des publics qui n'ont pas toujours accès à une connexion Internet suffisamment efficace pour télécharger les études disponibles en ligne. Certaines de ces études sont publiées par le CEJA en éditions limitées, sur papier, qu'il distribue également gratuitement dans la région, moyennant paiement des frais d'envoi. Cette année, le CEJA a édité les publications suivantes:

Manuel de l'avocat commis d'office dans les affaires pénales à l'intention de l'Amérique latine et de la Caraïbe

Arbitrage et médiation dans les Amériques

Défis du ministère public en Amérique latine

Sécurité des citoyens et réforme de la procédure pénale

Le CEJA en un coup d'œil

Indice d'accessibilité aux informations judiciaires sur l'Internet.

Tribunal Administratif

Le Tribunal administratif (TADM) a été créé le 22 avril 1971 par la résolution AG/RES. 35 (I-O/71) approuvée à la neuvième séance plénière la première Session ordinaire de l'Assemblée générale. Il a pour attribution de régler les conflits qui pourraient se présenter avec les membres du personnel en raison de décisions administratives, y compris celles ayant trait à la Caisse des retraites et pensions du Secrétariat général.

Lors de la trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, le Tribunal était représenté par son Secrétaire, M. Reinaldo Rodríguez Gallad. À cette occasion, M. Héctor Enrique Arce Zaconeta a été élu par acclamation juge de cet organe jusqu'en 2012.

En mars 2006, le Président du Tribunal a tenu diverses réunions avec des représentants de l'Association du personnel et du Département des services juridiques de l'OEA au sujet du projet de modification du Statut et du Règlement du Tribunal. En rapport avec ce projet, le Secrétariat a élaboré un nouveau document contenant les éventuelles modifications au Statut et au Règlement du Tribunal qui a été distribué aux membres du Tribunal, pour examen, ainsi que plusieurs rapports complémentaires.

En juin, le juge André Surena a présidé les auditions des témoins concernant le recours 284 «Consuelo Fleming c./ Secrétaire général de l'OEA» et a transmis ensuite une copie des transcriptions de ces auditions aux membres du Tribunal.

En août, le Tribunal a tenu sa 54^{ème} Session ordinaire. Tous les membres ayant été convoqués, le Tribunal était composé des juges Agustín Gordillo (Président), Albert Matthew (Vice-président), Alma Montenegro de Fletcher et André Surena. Au début de la session, les juges Albert Matthew et André Surena ont pris possession de leurs charges. À cette occasion, s'est déroulé le débat oral sur le recours 284 en présence des juges présents, du personnel du Secrétariat du Tribunal, de la requérante et des représentants légaux des parties.

À cette même occasion, le Tribunal a également examiné les questions suivantes: les décisions adoptées par l'Assemblée générale de l'OEA à sa trente-sixième Session ordinaire, le recours 284 «Consuelo Fleming c./ Secrétaire général de l'OEA», le recours 285 «Jorge Zambrana c./ Secrétaire général de l'OEA», l'assistance de tous les membres du Tribunal aux sessions, la célébration du trente-cinquième anniversaire du Tribunal et les amendements au Statut et au Règlement du Tribunal. Le Secrétaire a présenté les résultats quantifiables du budget du Tribunal en 2006 et il a été pris note du budget pour l'année 2007, prévu dans la résolution AG/RES. 2157 (XXXV-O/05).

Les juges ont également examiné et statué sur le recours 286 «Consuelo Fleming c./ Secrétaire général de l'OEA» portant sur la demande de correction de l'erreur matérielle commise dans le jugement qui a mis fin au recours 284 «Consuelo Fleming c./ Secrétaire général de l'OEA».

En 2006, le Tribunal a adopté les décisions suivantes:

- Jugement 152, rendu dans le recours 284 «Consuelo Fleming c./ Secrétaire général de l'OEA» (OEA/Ser. R, TRIBAD/SEN 152)
- Résolution 355 (LIV-O/06): Assistance des six juges aux sessions du Tribunal administratif
- Résolution 356 (OEA/Ser.R, TRIBAD/RES. 356): Demande de correction d'erreur matérielle dans le jugement 152.

À l'occasion de son 35^{ème} anniversaire, le Tribunal a organisé le séminaire «*Current Issues in the Law and Practice of International Administrative Tribunals*». Cette manifestation a bénéficié de la présence de représentants des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du travail, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation pour la coopération et le développement économique, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement. Les représentants de l'Association du personnel et du Département des services juridiques du SG de l'OEA étaient également invités. Au cours de cette célébration a été mis en circulation le tome I du livre «*Current Issues in the Law and Practice of International Administrative Tribunals*» auquel ont collaboré plusieurs participants du séminaire.

Le Secrétariat a collaboré avec l'OITS/OEA au projet de restructuration et d'actualisation du site web du Tribunal afin de mettre en place un système de recherche des documents plus efficace et plus performant que le système actuel.

Le Secrétariat, à la demande de ses membres, a élaboré les rapports suivants:

- Mécanisme d'épuisement des voies de recours internes au SSG/OEA
- Jurisprudence des tribunaux administratifs internationaux concernant les demandes de correction des erreurs matérielles
- Situation actuelle du Tribunal au sein du SG/OEA après l'Instruction 05-13 rev. 2

Le Secrétaire du Tribunal s'est non seulement acquitté des attributions que lui confèrent le Statut et le Règlement, il a également exercé les fonctions de Secrétaire principal d'une commission du Bureau du Secrétaire général adjoint.

Fondation Panaméricaine de Développement

Créée en 1962, la Fondation panaméricaine de développement (FUPAD) est une entité privée, non gouvernementale et à but non lucratif qui mène ses activités en coordination avec l'OEA, en application d'un accord de coopération conclu avec l'Organisation afin d'appuyer les programmes de développement et de secours aux victimes de catastrophes naturelles et de crises humanitaires. Le Secrétaire général est le Président de son Conseil d'administration qui est composé de 25 dirigeants du secteur privé, originaires de tout le Continent américain. Le Président de la Fondation est l'Ambassadeur Alexander F. Watson et son Directeur exécutif est M. John Sanbrailo. Tous les membres du Conseil d'administratif le sont à titre bénévole, ils font office de groupe d'appui de l'OEA et versent des contributions en espèces et en nature en faveur des programmes de la Fondation.

La mission de la FUPAD consiste à stimuler le développement intégral chez les plus démunis d'Amérique latine et de la Caraïbe afin de «créer un Continent où chacun a sa chance». La réalisation de cet objectif se fait à travers des partenariats innovateurs conclus avec des organisations publiques, privées et à but non lucratif, en appui aux priorités de l'OEA. L'un des objectifs les plus importants de la Fondation est le renforcement de la société civile dans la région et la mobilisation de donations d'entreprises, de personnes solidaires, de groupes civiques, d'institutions et d'organismes internationaux, comme l'USAID, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, et d'autres. Elle gère également les contributions d'entités gouvernementales de la région.

Pendant la période mars - décembre 2006, elle s'est fait remarquer pour les nombreuses activités qu'elle a réalisées sous la direction du Secrétaire général, M. José Miguel Insulza, et du Secrétaire général adjoint, M. Albert Ramdin. Afin de faire face à la pire crise humanitaire du Continent américain, la FUPAD a continué d'offrir des emplois, une formation technique et d'autres prestations à des milliers de personnes déplacées du fait de la violence en Colombie ainsi qu'aux cultivateurs de coca de ce pays qui ont décidé d'abandonner cette culture illicite. Ces cinq dernières années, les programmes de la FUPAD ont bénéficié à plus de 500.000 Colombiens, en particulier à la population d'ascendance africaine ainsi qu'à des femmes et des enfants déplacés. Cette année, la FUPAD a étendu son programme d'aide aux personnes déplacées en Colombie et son programme de formes optionnelles de développement dans les zones de culture de la coca, en appui aux politiques du Gouvernement colombien et de l'OEA, ce qui permettra à la Colombie de consolider sa démocratie par l'entremise du processus de paix. À cet effet, elle a ouvert neuf bureaux régionaux dans les zones de conflit, comme le Chocó, afin de mieux satisfaire les besoins de la population colombienne d'ascendance africaine et des autres groupes vulnérables.

En Haïti, la FUPAD a augmenté son financement en faveur des programmes de développement agricole et rural, de création d'emplois, de secours aux victimes de catastrophes naturelles et de reconstruction des infrastructures, de renforcement des organisations communautaires et de lutte contre la traite des personnes. Elle a lancé un programme de gestion des ordures ménagères et de nettoyage des rues dans le but de créer des emplois dans différents quartiers difficiles de Port-au-Prince, en appui au processus électoral et à la stabilisation démocratique qui bénéficie des conseils de l'OEA. Pour ce programme, elle a utilisé les ressources mises à sa disposition par

l'USAID et travaillé de concert avec la Fondation Yélé Haïti, créée par Wyclef Jean, le célèbre chanteur haïtien. Elle a également obtenu une nouvelle donation pour appuyer la version haïtienne du programme de «Développement décentralisé et participatif», financé par la Banque mondiale.

D'autres initiatives de la FUPAD en Haïti concernent notamment le développement de services chargés de coordonner la coopération entre les organisations non gouvernementales qui travaillent dans la zone frontalière entre Haïti et la République dominicaine, en tant que moyen de réduire les conflits, de protéger les droits de la personne et de promouvoir le dialogue et la paix. Le Directeur de la FUPAD en Haïti a apporté son soutien au Secrétaire générale pour les questions concernant le développement lors de la Réunion des donateurs internationaux, à Madrid (Espagne). Par ailleurs, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à la frontière entre Haïti et la République dominicaine afin de voir sur place le programme de la FUPAD et réviser les projets en cours.

En Bolivie, grâce à un financement du Fonds national d'investissement productif et social (FPS) gouvernemental et de la Banque mondiale, la FUPAD a accordé un financement à plus de 190 municipalités rurales pour des projets de développement et de renforcement institutionnel. Elle a également étendu ses activités de développement communautaire dans les zones de conflit afin de renforcer le processus démocratique du pays.

En 2006, la FUPAD a distribué plus de \$4 millions de dollars sous forme de matériel médical et dentaire ainsi que d'outils pour les centres de formation technique en Colombie, au Costa Rica, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela, en particulier. Ces dons ont aidé les organisations communautaires à étendre leurs services à des bénéficiaires à faibles revenus qui n'ont pas accès aux services de base. La Fondation a continué ses démarches pour obtenir de nouvelles donations de matériel médical et dentaire et d'outils pour le développement, y compris des autobus scolaires, des voitures de pompiers, des machines et du matériel destinés à plusieurs municipalités de la région.

La FUPAD a reçu EU\$1 460 000 de la Banque mondiale pour la mise en œuvre d'un projet de gestion des urgences en cas de catastrophe, qui a bénéficié principalement aux victimes des inondations aux Gonaïves (Haïti). Elle a également reçu un don supplémentaire de EU\$440 000 en faveur du projet Alliance pour la gestion des catastrophes, financé par l'OFDA/USAID, lequel a été étendu et devra être exécuté d'ici janvier 2008 à El Salvador, en Haïti, au Honduras et en République dominicaine. La Fondation a mobilisé près de EU\$85 711 destinés à l'aide humanitaire et à la reconstruction après le passage des cyclones ou des éruptions volcaniques en Bolivie, en Équateur, au Guatemala et au Suriname, grâce au soutien de l'OEA, du Réseau interaméricain pour la réduction des catastrophes et de donateurs privés.

En appui à la Charte démocratique interaméricaine, la Fondation a également intensifié ses efforts visant à renforcer les entités de la société civile dans toute la région, en créant des services de liaison avec les donateurs privés et gouvernementaux pour le renforcement des valeurs et des pratiques démocratiques dans les Amériques. Il convient de signaler que la FUPAD a obtenu des dons privés en faveur d'ONG de l'Argentine, du Brésil, du Honduras et du Pérou, notamment.

Elle a également élargi sa coopération avec les groupes d'immigrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes résidant aux États-Unis afin de canaliser les virements qu'ils envoient dans leurs communautés vers des projets de développement, principalement dans le domaine de l'éducation et de l'agriculture. À cette fin, elle a travaillé avec trente groupes de personnes originaires d'Amérique latine et des Caraïbes qui résident aux États-Unis, en particulier des Salvadoriens et des Haïtiens, et elle a obtenu de ces groupes et d'autres donateurs des contributions se montant à près de 2 millions de dollars qui serviront à la réalisation de projets dans leurs pays d'origine. S'inspirant des projets couronnés de succès que sont ALCANCE et *Manos Unidas*, elle a conclu une alliance avec la Banque agricole d'El Salvador dans le but d'étendre les projets de développement dans ce pays.

Commission des Vérificateurs Extérieurs

Aux termes de la résolution 123 de l'Assemblée générale, adoptée le 14 avril 1973, et de la résolution 124 du Conseil permanent datée du 10 juin 1975, la Commission est chargée de la vérification externe des comptes du Secrétariat général.

La Commission a tenu sa réunion annuelle du 27 au 31 mars 2006 afin d'établir le rapport relatif à la vérification externe des comptes et des états financiers de l'Organisation pour les années qui ont pris fin les 31 décembre 2005 et 2004, conformément à l'article 129 des Normes générales.

Le 10 mai 2006, la Commission a présenté ses observations dans le document intitulé *Rapport au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains: Vérification des comptes et des états financiers au 31 décembre 2005 et 2004* (OEA/Ser.S JAE/doc.36/06). Ce rapport comprend cinq sections: a) les commentaires et les recommandations de la Commission visant à améliorer les procédures de fonctionnement et de contrôle comptable interne; b) les états financiers du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains; c) les états financiers de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement et de la Fondation pour les Amériques; d) les états financiers des autres organismes et entités ayant des liens avec l'Organisation des États Américains; e) les états financiers du Fonds de retraites et pensions (ces derniers ont été vérifiés par le cabinet Ernst and Young, LLP).

Se fondant sur les avis émis par SB and Company, LLC, un cabinet de vérificateurs indépendants des comptes, la Commission a considéré que les états financiers des entités soumises à la vérification sont conformes aux écritures comptables des livres, documents et pièces justificatives du Secrétariat général.

La Commission a tenu une réunion avec le Secrétaire général afin de lui communiquer les résultats de la vérification des comptes et de lui faire connaître ses recommandations afin que celui-ci les porte à la connaissance de l'Assemblée générale et du Conseil permanent.

Ses recommandations les plus marquantes ont été les suivantes:

Au Conseil permanent:

- D'accorder une haute priorité au recouvrement des quotes-parts et d'identifier les méthodes les plus efficaces pour encourager le versement en temps opportun des quotes-parts arriérées afin de réduire le montant de ces impayés et d'examiner la possibilité d'apporter des changements aux conditions que doivent remplir les États membres afin qu'ils effectuent leurs versements au début de l'année budgétaire.
- De réaffirmer la recommandation de mettre en place un processus de planification identifiant les objectifs et les priorités de l'OEA, ce qui permettrait d'affecter des ressources budgétaires à la satisfaction des priorités les plus importantes.
- En tant qu'initiative budgétaire, de mettre au point un mécanisme visible et systématique qui favoriserait la réalisation d'économies.

- D'examiner la possibilité d'utiliser d'autres sources de revenus, y compris la décision de tirer le maximum des potentialités que constitue la propriété située dans la rue 16 à Washington, D.C., laquelle appartient à l'Organisation interaméricaine de défense.

Au Secrétariat général:

- De mener une analyse des frais généraux de nature à identifier tous les éléments administratifs des coûts administratifs et de supervision encourus pour l'exécution des fonds spécifiques. Le mécanisme qui en résultera devra permettre de calculer les frais associés à chacune des propositions de dons en faveur des fonds spécifiques.
- De prévoir un financement approprié pour la formation du personnel des bureaux hors siège. D'élaborer une méthode appropriée pour la surveillance et l'amélioration des contrôles internes des bureaux hors siège.
- De veiller à ce que les politiques et les procédures de contrôle interne pour la gestion des bourses soient les plus adaptées possible. En outre, l'OEA doit mettre au point et appliquer une procédure garantissant le respect le plus strict de toutes les politiques internes concernant la sélection et l'approbation des boursiers ainsi que la conservation des pièces justificatives et des documents y afférents.

Après avoir résumé la situation financière du Fonds ordinaire, des fonds spécifiques et des contributions spéciales à l'OEA, la Commission a tenu compte des initiatives de l'administration du Secrétariat général pour mettre en application les recommandations formulées dans son Rapport de l'année précédente ainsi que d'autres points qui présentent un intérêt pour la Commission.

La Commission a souligné que la firme des vérificateurs des comptes est indépendante et qu'elle émet des avis sans réserves («des opinions non contaminées») – ce qui constitue le meilleur résultat possible d'une vérification des comptes - au sujet des états financiers pour l'année 2005 ci-après :

- Fonds ordinaire de l'OEA et fonds spécifiques
- Agence interaméricaine pour la coopération et le développement
- Fondation pour les Amériques
- Fonds panaméricain Leo S. Rowe
- Fonds commémoratif de bienfaisance Rowe
- Département pour la démocratie et les questions politiques
- Organisation interaméricaine de défense
- Fonds fiduciaire de prestations médicales
- Fonds des retraites et des pensions

Organisation Interaméricaine De Défense

L'Organisation interaméricaine de défense (JID) a été créée en 1942 pour étudier et recommander les mesures à adopter pour défendre le Continent américain. Elle est l'organisation militaire multilatérale la plus ancienne au monde. Le 15 mars 2006, la Trente-deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA a adopté les nouveaux statuts de la JID. Suivant ces statuts, la JID est une entité de l'OEA qui offre des services consultatifs pour l'exécution des programmes de l'OEA, assure la promotion de la paix et de la sécurité dans le Continent américain, encourage la confiance entre les parties grâce à l'établissement de liens de coopération militaire et renforce les relations entre civils et militaires. En outre, elle supervise le programme universitaire supérieur sur la sécurité et la défense au Collège interaméricain de la défense.

Conseil des délégués de la JID

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Conseil des délégués a approuvé les modalités de la transition et le nouveau règlement de la JID. Il a également procédé à l'élection de son Président (Brésil), Vice-président (Guatemala), Directeur général (Trinité-et-Tobago), Vice-directeur du Collège interaméricain de la défense (Équateur) et Directeur du Sous-secrétariat aux services consultatifs (Chili).

Le 14 septembre, la République d'Haïti a recommencé à envoyer une délégation à la JID. Au cours des mois d'août et septembre, respectivement, le Royaume d'Espagne et la République populaire de Chine ont officialisé leur adhésion à la JID en qualité d'observateurs permanents

La JID était représentée par son Président à la Septième Conférence des ministres de la défense des Amériques à Managua (Nicaragua). Elle en a profité pour avoir des entretiens avec les ministres de la défense, les informer de la modernisation de l'Organisation et de sa disposition à coopérer avec les États membres et avec l'OEA, dans le cadre des nouveaux statuts. Cette réunion a approuvé une proposition pour étudier la possibilité de créer un organe permanent qui assurerait le suivi des initiatives de la Conférence et un vote de reconnaissance en faveur de l'OEA et de la JID pour les travaux de déminage humanitaire qu'elles mènent avec succès.

Au cours de la séance tenue le 16 octobre, sur invitation de la Commission sur la sécurité continentale, le Président a présenté son premier rapport sur le processus de transition de la JID (CP/CSH/INF. 50/06), qui met l'accent sur les succès et les progrès réalisés par l'Organisation (CP/CSH/SA.112/06).

Sous-secrétariat aux services consultatifs

Le 1^{er} mars 2006, le Groupe de contrôleurs interaméricains, chargé d'appuyer le programme AICMA/OEA a été organisé et installé en Colombie. Ce Groupe a déjà certifié que deux champs minés ont été nettoyés dans le cadre de la résolution AG/RES. 2180 (XXXVI-O/06).

La JID continue d'appuyer la Mission d'assistance aux opérations de déminage en Amérique centrale (MARMINCA). Après avoir certifié le Costa Rica, le Honduras et le Guatemala comme des pays exempt de mines terrestres, le programme poursuivra ses activités au Nicaragua en 2007, en exécution de la résolution AG/RES. 2180 (XXXVI-O/06).

Elle continue son soutien au déminage humanitaire en Équateur et au Pérou, avec la Mission d'assistance aux opérations de déminage en Amérique du Sud (MARMINAS), qui a son siège à Quito. Elle organise également des entraînements et réalise des contrôles des opérations de déminage dans la Cordillère du Condor, en application de la résolution AG/RES. 2181 (XXXVI-O/06).

Ces missions d'entraînement et de contrôle organisées par la JID en appui au programme de déminage humanitaire de l'OEA sont composées de 30 officiers et sous-officiers qui appartiennent au génie ou sont des experts en explosifs. Elles constituent des contributions volontaires des forces armées du Brésil, du Chili, de El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Venezuela.

En application des dispositions de la résolution AG/RES. 2246 (XXXVI-O/06), au Deuxième Forum des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité (MFCS), l'actualisation de l'inventaire des MFCS mises en œuvre en 2005 dans le Continent ou dans d'autres parties du monde a été présentée au Secrétariat général de l'OEA (JID/S-2903). Une étude comparée des MFCS contenues dans les Déclarations de Santiago et de San Salvador ainsi que dans le Consensus de Miami a également été présentée afin de proposer à l'OEA l'unification et la simplification des MFCS (JID/S-2908).

La JID a participé à la Réunion des États parties à la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, qui s'est tenue le 30 novembre 2006, en préparation de la Conférence des États parties qui se tiendra en 2009, conformément à la résolution CP/RES. 904 (1550/06).

Elle a également participé à la Réunion sur la limitation des dépenses militaires et la promotion d'une plus grande transparence dans l'acquisition des armements, qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2006, conformément aux dispositions des résolutions AG/RES. 2188 (XXXVI-O/06) et CP/RES. 905 (1550/06). Au cours de cette réunion a été présentée l'étude «La limitation des dépenses militaires et la promotion d'une plus grande transparence dans les achats d'armes classiques - synthèse des documents dont disposent l'OEA, l'ONU et d'autres organisations. Suggestions», qui a été soumise à la considération du Secrétariat général de l'OEA (JID/S-2911).

En matière de destruction des armes à feu, des munitions et des explosifs, la JID a participé à la réunion organisée par l'OEA et l'UN-LIREC, destinée à coordonner le programme à l'échelle continentale. On a demandé aux délégations de la JID d'indiquer si elles étaient intéressées à recevoir l'assistance de l'OEA pour les processus de destruction et si elles étaient disposées à collaborer effectivement avec le programme, en mettant à sa disposition des fonds ou des moyens. La JID travaille également au Plan pilote du programme, dont la première étape sera exécutée au Nicaragua, comme l'établit la résolution AG/RES. 2179 (XXXVI-O/06).

En matière de systèmes de défense aérienne portables (MANPADS), en vertu de la résolution AG/RES. 2246 (XXXVI-O/06), la JID a fait un exposé au Conseil des délégués sur la menace que représentent ces systèmes. Elle continue d'appuyer la CSH afin que le thème «Stratégies propres à atténuer la menace et à neutraliser les responsables non étatiques des Systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS)» soit abordé à la prochaine réunion qui se tiendra en mars 2007.

La JID a participé en qualité de conférencier au «Séminaire sur la gestion des armes sous surveillance et destruction des arsenaux», organisé par l'OEA et la Faculté latino-américaine des sciences sociales, à Santiago du Chili. Son intervention s'intitulait «Procédure de stockage des armes et destruction des arsenaux: une contribution de la JID», conformément à la résolution AG/RES. 2179 (XXXVI-O/06).

Elle s'est intégrée à la Mission de l'OEA en Colombie pour appuyer l'action de la MAPP et planifier la destruction de 18.000 armes de guerre et de 2.500.000 munitions, dans le cadre du processus de paix que le Gouvernement met en place avec les groupes d'autodéfense qui ont remis ces armes, conformément à la résolution AG/RES. 2179 (XXXVI-O/06).

Elle a participé comme rapporteur au panel «Préparation, plan d'urgence et aide humanitaire», réalisé dans le cadre de la réunion du Réseau interaméricain d'atténuation des effets des catastrophes naturelles, en Bolivie. Ce panel a suggéré que la JID soit membre de cette organisation, compte tenu de sa capacité de coordination avec les forces armées des différents pays, conformément aux dispositions des résolutions AG/RES. 2184 (XXXVI-O/06) et AG/RES. 2187 (XXXVI-O/06).

Collège interaméricain de la défense

Le CID a mis au point son quinzième Cours de hautes études en matière de défense et de sécurité continentale à l'intention de fonctionnaires civils, d'officiers supérieurs et de responsables de la sécurité. Il s'agit d'un cours de très haut niveau politique et stratégique, non opérationnel, qui dispense des connaissances sur les relations internationales, le Système interaméricain, les instruments internationaux et la direction des institutions, les relations entre civils et militaires, les moyens de communication et les forces armées, l'évaluation de la situation mondiale et continentale, les opérations de maintien de la paix, les catastrophes naturelles et les situations d'urgence complexes, l'art de la négociation, la gestion des crises et le règlement des conflits, la transformation du secteur défense, les politiques en matière de défense et de sécurité, les techniques de recherche scientifique, les informations stratégiques, les menaces, préoccupations et défis touchant la sécurité du Continent.

À la fin de la période sur laquelle porte ce rapport, le CID avait remis leur diplôme à 2.174 participants, originaires de 23 pays, et parmi eux, 500 ont atteint les grades militaires les plus élevés, y compris le poste de ministre de la défense. Dans le cas des civils, des diplômés du Collège occupent des postes importants au sein de leurs gouvernements, et sont même devenus Présidents de la République, comme cela a été le cas en Équateur et au Chili.

Il convient de prendre note de l'augmentation du nombre d'inscrits aux programmes facultatifs de maîtrise. À ce jour, vingt diplômés sont titulaires d'une maîtrise en service international de *l'American University* et cinquante-neuf sont titulaires d'une maîtrise en défense et sécurité continentale de *l'Universidad del Salvador* (Argentine).

L'évolution du programme d'études du CID a été accueillie avec satisfaction par les missions diplomatiques de plusieurs pays représentés à l'OEA, car il prévoit même la possibilité de mettre au point un cours spécial de deux jours consacré au Système Interaméricain, pour les membres de la mission permanente d'El Salvador près l'OEA. Conçu sous forme de projet pilote, ce cours de courte durée témoigne du désir du Collège de répondre de façon résolue à toute demande de soutien pédagogique présentée par les États membres ou toute autre entité de l'OEA et ce, dans le cadre de la mission et des fonctions juridiques dévolues à l'Organisation Interaméricaine de Défense.

Le programme d'études du CID examine les menaces, préoccupations et défis touchant la sécurité du Continent identifiés par l'Assemblée générale de l'OEA [sic] à Mexico, en 2003. Il va du général au particulier, examine d'abord la situation mondiale, puis la situation du Continent américain. En outre il a rassemblé des informations qui étaient autrefois dispersées et les a diffusées dans le cadre de quatre séminaires destinés à des pays qui ne peuvent envoyer d'étudiants au cours annuel. En outre, il prévoit l'organisation de séminaires sur des thèmes spécifiques pendant les voyages d'étude.

Actuellement, le nombre de civils et de fonctionnaires chargés de la sécurité parmi les étudiants du CID est en augmentation. La Classe 46 compte 53 personnes venues de 17 pays, dont 12 civils, 4 officiers supérieurs de polices nationales et 37 militaires.

Le Collège a également renouvelé la certification de son programme d'étude auprès de *l'American Council on Education*, service qui inspecte les instituts d'études supérieures aux États-Unis. Ainsi, les titulaires de diplômes obtiennent que, s'ils poursuivent des études supérieures, 12 heures/semestre leur soient accréditées dans les matières suivantes : relations internationales, sciences politiques comparées, communication interculturelle/ négociation et études de leadership.

Pour ce qui est de l'apprentissage à distance, deux nouveaux cours sont proposés: l'un sur les procédures interinstitutionnelles, l'autre sur la stratégie de sécurité nationale. Ils s'ajoutent à ceux déjà existants sur le Système interaméricain et sur la gestion des crises et le règlement des conflits.

Cour Interaméricaine des Droits de L'homme

La Cour interaméricaine des droits de l'homme est une institution judiciaire autonome de l'OEA. Elle a pour mission d'appliquer et d'interpréter la Convention américaine relative aux droits de l'homme. La Cour exerce une compétence contentieuse et consultative. Elle est composée de sept juges élus à titre personnel par l'Assemblée générale.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la Cour était composée, par ordre de préséance, des juges suivants: Sergio García Ramírez (Mexique), Président; Alirio Abreu Burelli (Venezuela), Vice-président; Oliver Jackman (Barbade), Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), Cecilia Medina Quiroga (Chili), Manuel E. Ventura Robles (Costa Rica) et Diego García Sayán (Pérou). Le Greffier de la Cour était Pablo Saavedra Alessandri (Chili) et la Greffière adjointe Emilia Segares Rodríguez (Costa Rica).

Activités de la Cour

- Affaires contentieuses et mesures provisoires soumises à la considération de la Cour

En 2006, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a saisi la Cour des 14 affaires contentieuses et de 13 demandes de mesures provisoires :

- Périodes de session

Pendant sa Soixante-dixième Session ordinaire, qui s'est tenue du 30 janvier au 9 février 2006, la Cour a rendu six arrêts dans les affaires suivantes: *Affaire Massacre de Pueblo Bello c./ Colombie* (fonds, réparation et dépens), *Affaire López Álvarez c./ Honduras* (fonds, réparation et dépens), *Affaire Communauté autochtone Yakye Axa c./ Paraguay* (interprétation de l'arrêt), *Affaire Raxcacó Reyes c./ Guatemala* (interprétation de l'arrêt), *Affaire Acevedo Jaramillo et consorts* (exceptions préliminaires, fonds, réparation et dépens) et *Affaire de la Communauté Moiwana* (interprétation de l'arrêt). Elle a également rendu 7 décisions concernant des mesures provisoires dans les affaires suivantes: *Communauté de Paz de San José de Apartadó c./ Colombie*, *Haïtiens et Dominicains d'origine haïtienne en République dominicaine c./ République dominicaine*, *García Uribe c./ Mexique*, *Communautés du Jiguamiandó et du Curbaradó c./ Colombie*, *Juan Humberto Sánchez c./ Honduras*, *Ramírez Hinestrosa c./ Pérou* et *Centre de détention de Monagas («La Pica» c./ Venezuela*. En outre, la Cour a tenu deux audiences publiques dans les affaires suivantes: *Nogueira de Carvalho c./ Brésil* (exceptions préliminaires, fonds, réparation et dépens), et *Centre de détention de Monagas («La Pica» c./ Venezuela* (mesures provisoires). Enfin, elle a rendu 3 décisions concernant l'exécution de son arrêt dans les affaires suivantes: *Tribunal constitutionnel* (Pérou), *19 commerçants* (Colombie) et *Ricardo Canese* (Paraguay).

Pendant sa Vingt-septième Session extraordinaire, tenue du 28 au 31 mars 2006 à Brasilia (Brésil), la Cour a rendu un arrêt dans l'*Affaire Communauté autochtone Sawhoyamaya c./ Paraguay*. Elle a également rendu 2 décisions concernant des mesures provisoires dans les affaires *Centres pénitenciers de Mendoza c./ Argentine* et *Centre pénitencier de la Région*

capitale Yare I et Yare II (Prison de Yare) c./ Venezuela. En outre, la Cour a tenu des audiences publiques dans les affaires suivantes: *Almonacid Arellano c./ Chili* (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens), *Vargas Areco c./ Paraguay* (fonds, réparations et dépens) et *Centres pénitenciers de Mendoza c./ Argentine* (mesures provisoires).

Pendant sa Vingt-huitième Session extraordinaire, tenue du 3 au 6 avril 2006 à Buenos Aires (Argentine), la Cour a rendu un arrêt dans l’Affaire *Baldeón García c./ Pérou*. Elle a également rendu une décision concernant des mesures provisoires dans l’Affaire des *Sœurs Serrano Cruz c./ El Salvador*. En outre, elle a tenu deux audiences publiques dans les affaires suivantes: *Claude Reyes et consorts c./ Chili* (fonds, réparations et dépens) et *Montero Aranguren et consorts c./ Venezuela* (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens).

Pendant sa Vingt-neuvième Session extraordinaire, tenue du 26 au 28 juin 2006 à San Salvador (El Salvador), la Cour a tenu deux audiences publiques dans les affaires suivantes: *Prison Miguel Castro Castro c./ Pérou* (fonds, réparations et dépens) et *Travailleurs licenciés du Congrès c./ Pérou* (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens).

Pendant sa Soixante et onzième Session ordinaire, tenue du 29 juin au 6 juillet 2006, la Cour a rendu trois arrêts dans les affaires suivantes : *Massacres d’Ituango c./ Colombie* (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens), *Ximenes Lopes c./ Brésil* (fonds, réparations et dépens) et *Montero Aranguren et consorts c./ Venezuela*. Elle a également rendu 10 décisions concernant des mesures provisoires dans les affaires: *Raxcacó Reyes c./ Guatemala*, *Guerrero Gallucci et Martínez Barrios c./ Venezuela*, *Enfants et adolescents privés de la liberté dans le «Complexe do Tataupé» de la FEBEM c./ Brésil*, *19 Commerçants (Sandra Belinda Montero Fuentes et parenté, Salomón Flórez et parenté, Luis José Pundor Quintero et parenté, Ana Diva Quintero Quintero de Pundor et parenté) c./ Colombie*, *Ramírez Hinostraza et consorts c./ Pérou*, *Marta Colomina et Liliana Velásquez c./ Venezuela*, *Caballero Delgado et Santana c./ Colombie*, *Fondation d’anthropologie légiste du Guatemala c./ Guatemala*, *Mery Naranjo et consorts c./ Colombie* et *María Leontina Millacura Llaipén et consorts c./ Argentine*. En outre, la Cour a tenu une audience publique dans l’Affaire *María Leontina Millacura Llaipén et consorts c./ Argentine* (mesures provisoires). Enfin, elle a prononcé deux décisions concernant l’exécution de ses arrêts dans les affaires *El Amparo (Venezuela)*, *Bámaca Velásquez (Guatemala)*, *Institut de rééducation des mineurs (Paraguay)*, y *Cinq retraités (Pérou)*.

Au cours de sa Soixante-douzième Session ordinaire, tenue du 18 au 30 septembre 2006, la Cour a rendu cinq arrêts dans les affaires suivantes: *Claude Reyes c./ Chili* (fonds, réparations et dépens), *Servellón García c./ Honduras* (fonds, réparations et dépens), *Goiburú et consorts c./ Paraguay* (fonds, réparations et dépens), *Vargas Areco c./ Paraguay* (fonds, réparations et dépens) et *Almonacid Arellano c./ Chili* (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens). Elle a également rendu 3 décisions concernant des mesures provisoires dans les affaires *Mery Naranjo c./ Colombie*, *Gloria Giralt de García Prieto c./El Salvador*, *Personnes privées de la liberté dans le Centre de détention «Dr Sebastião Martins Silveira» à Araraquara, São Paulo c./ Brésil*, *Prison d’Urso Branco c./ Brésil*, *Ramírez Hinostraza et consorts c./ Pérou* et *Eloisa Barrios et consorts c./ Venezuela*. En outre, la Cour a tenu 2 audiences publiques dans les affaires *Personnes privées de la liberté dans le Centre de détention «Dr Sebastião Martins Silveira» à Araraquara, São Paulo c./ Brésil* (mesures provisoires) et *«La Cantuta» c./ Pérou* (fonds,

réparations et dépens). Enfin, au cours de cette session ordinaire, la Cour a prononcé 10 décisions concernant l'exécution de ses arrêts dans les affaires: *Herrera Ulloa* (Costa Rica), *Lori Berenson Mejía* (Pérou), *Huilca Tecse* (Pérou), *Frères Gómez Paquiyauri* (Pérou), *Ricardo Canese* (Paraguay), *Cesti Hurtado* (Pérou), *Loayza Tamayo* (Pérou), *Sœurs Serrano Cruz* (El Salvador), *Tibi* (Équateur) et *Fermín Ramírez* (Guatemala) ainsi que 2 décisions concernant l'exécution des mesures provisoires qu'elle avait accordées dans les affaires *Frères Gómez Paquiyauri* (Pérou) et *Carlos Nieto Palma et consorts* (Venezuela).

Au cours de sa Soixante-treizième Session ordinaire, tenue du 20 novembre au 1^{er} décembre 2006, la Cour a rendu 7 arrêts dans les affaires: *Prison Miguel Castro Castro c./ Pérou* (fonds, réparations et dépens), *Travailleurs licenciés du Congrès c./ Pérou* (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens), *Acevedo Jaramillo et consorts c./ Pérou* (interprétation de l'arrêt), *Massacre de Pueblo Bello c./ Colombie* (interprétation de l'arrêt), *Enfants Yean et Bosico c./ République dominicaine* (interprétation de l'arrêt), *Nogueira Carvalho c./ Brésil* (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens) et *La Cantuta c./ Pérou* (fonds, réparations et dépens). En outre, elle a rendu 2 décisions concernant des mesures provisoires dans les affaires *Giraldo Cardona c./ Colombie* et *Membres de l'équipe d'Études communautaire et action psychosociale (ECAP) (Affaire Massacre du Plan de Sánchez) c./ Guatemala*.

Au cours de la période sur laquelle porte ce rapport, la Cour a adopté des décisions qui continuent de contribuer à la formation et à la consolidation de la jurisprudence interaméricaine dans le domaine des droits de l'homme. Il convient de mettre en lumière, entre autres points remarquables de la doctrine jurisprudentielle de ce tribunal en 2006, les aspects suivants: le droit à la vie, à l'intégrité de la personne, à la liberté de la personne et à une vie digne, les garanties judiciaires, la protection judiciaire, la liberté de pensée et d'expression, l'égalité devant la loi, l'obligation de réparer, l'obligation d'adopter des dispositions de droit interne, la propriété privée, la reconnaissance de la personnalité juridique, les droits de l'enfant, le droit à la libre circulation et de résidence, l'interdiction de l'esclavage et de la servitude, la protection de l'honneur et de la dignité, les détentions et les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, les situations et les conditions carcérales, les conditions de détention, les droits des autochtones, les terres ancestrales des communautés autochtones, la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants, les enquêtes sur les actes de torture, la responsabilité de l'État pour les actes de tierces personnes, le déplacement forcé des personnes, les conditions d'hospitalisation, l'obligation d'enquêter et de sanctionner les coupables, le déni de justice, l'accès à l'information publique, l'impunité, l'adéquation de la législation interne, les lois d'amnistie et les droits de la femme.

Au cours des sept sessions susmentionnées, la Cour a également examiné plusieurs questions qui sont en instance, et elle a analysé les différents rapports soumis par la Commission interaméricaine, les victimes ou leurs représentants ainsi que par les différents États concernés par l'adoption des mesures provisoires qu'elle a accordées. De même elle a analysé les différents rapports présentés par les États concernés ainsi que les observations soumises par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, les victimes ou leurs représentants à propos des affaires qui en sont à l'étape de supervision de l'exécution de l'arrêt. Elle a également examiné plusieurs questions administratives.

Bureau de L'inspecteur Général

Les activités du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) sont conformes aux dispositions des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général (SG), du Règlement budgétaire et financier – Chapitre IX - Des services consultatifs, de l'audit et du contrôle fiscal - et à l'Instruction 95-05. Ces dispositions établissent la fonction d'audit interne, en appui au Secrétaire général et aux organes de direction, afin de contrôler l'exécution des responsabilités des différents niveaux administratifs en ce qui concerne les programmes et les ressources du Secrétariat général. La mission de l'OIG est d'assurer une révision systématique des procédures opérationnelles et des transactions financières aussi bien au siège que dans les bureaux hors siège de l'OEA. Le Bureau de l'Inspecteur général doit également vérifier que les politiques, les règlements et les pratiques établis sont compris et exécutés correctement, efficacement et à moindre frais.

Audits

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} mars 2006 et le 31 décembre 2006, le Bureau de l'Inspecteur général a effectué cinq audits d'unités et de programmes, l'audit de 14 projets, une évaluation et une enquête afin d'examiner les opérations et de veiller au respect des directives et procédures de l'OEA et de procéder à une révision systématique de la comptabilité interne et des systèmes administratifs. Dans la mise en œuvre de ses activités, le Bureau s'est concentré principalement sur les opérations à haut niveau de risque et sur celles qui offraient les meilleures possibilités d'améliorer les performances, les économies, et l'efficacité du Secrétariat général. L'OIG a joui d'une grande liberté et d'une grande indépendance dans le déroulement de ses activités, et il a eu l'accès le plus total à toutes les fonctions, activités et opérations, ainsi qu'aux registres, biens et fonctionnaires du Secrétariat général, tant au siège que dans les bureaux hors siège de l'OEA.

Pendant cette période, au siège, l'OIG a réalisé les activités opérationnelles des audits pour évaluer les contrôles internes et administratifs et vérifier l'application des directives et des procédures de l'OEA. Il a examiné le Portail éducatif des Amériques, l'Évaluation stratégique des risques que court le Portail éducatif des Amériques et l'Indemnité pour frais d'études des enfants à charge des membres du personnel. Il a également révisé les activités des bureaux hors siège de l'OEA à la Barbade et à Antigua-et-Barbuda afin de déterminer si ces activités avaient été menées dans le respect des règles et des procédures de l'OEA. L'OIG a également effectué une évaluation afin d'examiner les besoins en personnel du Fonds panaméricain Leo S. Rowe et une enquête portant sur les dépenses associées au Programme des bourses en 2005.

Le Bureau de l'Inspecteur général a évalué quatorze projets mis en œuvre aussi bien au siège que dans les États membres afin de s'assurer de leur conformité avec les accords et de déterminer si les objectifs fixés ont été atteints. Les projets soumis à audit ont été les suivants: (1) Projet commercial CARANA USAID; (2) Système d'information sur le commerce international (SICE); (3) Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA); (4) Contributions pour la gestion et la supervision des projets du Département du commerce, du tourisme et de la compétitivité; (5) Projet de conservation de la côte à Antigua-et-Barbuda; (6) Facilitation du commerce de produits

sélectionnés de l'agriculture et de l'élevage; (7) Liens entre l'agriculture, le tourisme et le tourisme agricole; (8) Participation des femmes en politique; (9) Programme de sensibilisation à la dyslexie ; (10) Renforcement du secteur touristique par le développement de liens avec le secteur agricole dans la Caraïbe; (11) Plan de gestion des plages de la Barbade; (12) Intrusion d'eau salée dans les nappes côtières; (13) CDERA - Programme de réduction des risques de catastrophes dans la Caraïbe; et (14) UWI - Programme de maîtrise en politiques commerciales internationales.

Autres activités

Le Bureau de l'Inspecteur général a continué d'évaluer les réponses et d'assurer le suivi des actions correctives pour s'assurer que les recommandations formulées par l'OIG sont mises en application comme il se doit. Il a continué de donner des conseils et de dispenser une assistance par ses analyses, ses évaluations, ses enquêtes et ses recommandations et il a participé en qualité d'observateur aux travaux de divers comités du Secrétariat général.

Commission du Fonds pour le Développement Humain

La Commission du Fonds pour le développement humain a été créée par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Elle est dotée d'un Secrétariat ayant rang de département qui est chargé de gérer le Programme des bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA, le Fonds panaméricain Leo Rowe et le Portail éducatif des Amériques.

Programme de bourses pour la réalisation d'études universitaires et techniques

En 2006, la Commission du Fonds pour le développement humain, par l'intermédiaire du Département du développement humain, a mis à exécution le mandat relatif à la réorganisation du Programme de bourses de l'OEA que lui avait confié l'Assemblée générale. De ce fait, elle a consacré une grande année de l'année à l'analyse des procédures afin de proposer des terminologies et des garanties différentes pour le Manuel des procédures du Programme des bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA, qui est un instrument précieux pour l'obtention des objectifs du Programme. Cette analyse a abouti à plusieurs innovations: 1) la réorganisation de la structure du Département afin de mieux gérer les changements qui devraient intervenir dans le Programme de bourses d'études et de perfectionnement; 2) une révision financière profonde afin de déterminer la situation des comptes et proposer des directives et des procédures propres à centraliser la responsabilité du contrôle financier; et 3) la mise au point d'un système automatique de contrôle financier pour améliorer la supervision des comptes et l'élaboration des rapports.

La première phase du processus de mise au point d'un système complètement automatisé d'information sur le Programme de bourses d'études et de perfectionnement a été l'élaboration et la mise en œuvre, par le Département du développement humain, avec l'appui du Bureau de l'information et des services technologiques, du Système de gestion des bourses. Ce système permet de contrôler la situation financière, de réconcilier les comptes et d'assurer le suivi de l'exécution budgétaire du Programme de bourses. Il permet le suivi et la gestion des coûts, par boursier et par programme, et donne au Département la capacité de contrôler, actualiser et modifier les coûts estimés, de les comparer aux coûts estimés de tierces personnes et de réconcilier les estimations et les dépenses.

Le Programme de bourses continue de gérer les boursiers actifs dont la bourse remonte aux années précédentes, y compris les étudiants ayant obtenu une bourse en 2005. Le montant exécuté de ces bourses pour l'exercice budgétaire 2006 s'élève à EU\$3 409 175 et comprend aussi bien les boursiers réalisant des études universitaires du deuxième cycle que ceux réalisant des études universitaires supérieures.

Programme de bourses de perfectionnement professionnel

Le Programme de bourses de perfectionnement professionnel offre aux citoyens des États membres de l'OEA la possibilité d'obtenir une bourse pour approfondir et/ou mettre à jour leurs connaissances dans des domaines de spécialisation en rapport avec les domaines prioritaires établis dans le Plan stratégique de partenariat pour le développement intégré 2006-2009 du CIDI.

En 2006, le Programme a octroyé 771 bourses de développement professionnel. Pendant l'année, les pays suivants ont proposé des bourses de développement professionnel : Argentine, Barbade, Brésil, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Pérou, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Espagne, Corée et Chine. Aux bourses mentionnées ci-dessus, il faut ajouter que la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), le Département du commerce, du tourisme et de la compétitivité, le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), le Centre international d'études supérieures en communication de l'Amérique latine (CIESPAL), la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Comité juridique interaméricain, en collaboration avec le Département des questions juridiques internationales, ont offert des cours de perfectionnement professionnel en télécommunications, commerce, lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, journalisme, droits de la personne et droit international, respectivement.

Fonds panaméricain Leo S. Rowe

Le Fonds panaméricain Leo S. Rowe est un fonds renouvelable qui accorde des prêts à des étudiants, ce qui est un cas unique parmi les organisations internationales. Le but essentiel du Fonds est d'aider des étudiants des pays latino-américains et caribéens, membres de l'OEA, désireux de faire des études aux États-Unis, ainsi que les membres du personnel du SG/OEA qui souhaitent étudier. Il est géré par une commission composée du Secrétaire général et des représentants de quatre États membres. Le Département du développement humain du SG/OEA fait office de secrétariat technique du Fonds.

Depuis sa création en 1948 jusqu'en décembre 2006, le Fonds a accordé 6 060 prêts pour un montant total de EU\$13,2 millions à des nationaux d'Amérique latine et de la Caraïbe. Il a également octroyé 1 426 prêts pour un montant de EU\$3,6 millions à des membres du personnel de l'OEA, soit pour leurs propres études soit pour les études des membres de leur famille ou en cas de situation d'urgence. Grâce à des investissements prudents dans un portefeuille de fonds mutuels (sélectionnés par la Commission sur recommandation d'un cabinet de consultants en investissements, qui assure également le suivi de ces fonds), le Fonds Leo S. Rowe s'est étoffé, passant de la contribution initiale de EU\$623 605 reçue en mai 1952 à EU\$13,8 millions en actifs nets à la fin décembre 2006, avec un portefeuille de EU\$1 679 318.

Le Secrétariat technique a réalisé les activités suivantes en 2006:

- Campagne de promotion massive afin d'accroître le nombre des demandes de prêts
- Mise en œuvre d'un plan stratégique pour le Fonds Rowe, sous la direction du nouveau Département du développement humain
- Diffusion d'informations sur le Fonds à des institutions de prêts aux étudiants, à des universités et à des établissements d'enseignement supérieur de la région et établissement de contacts avec plusieurs partenaires de l'APICE et de NAFSA

La viabilité financière du programme du Fonds Rowe dépend essentiellement de la rentabilité de ses investissements financiers et du degré de remboursement des prêts accordés. Le Fonds continue de faire des progrès en ce qui concerne la réduction du taux d'arriérés et le nombre de prêts irrécouvrables. Les investissements financiers du Fonds Rowe ont connu de bonnes et de

mauvaises années, en fonction des fluctuations de la Bourse, mais leur valeur nette a augmenté et on espère qu'ils continueront à permettre au programme de prêts d'études de se développer.

Portail éducatif des Amériques

L'objectif principal du Portail éducatif est de promouvoir la formation et le perfectionnement des ressources humaines des Amériques grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'emploi des technologies de l'information pour dispenser de la formation contribue à abaisser considérablement les coûts et à éliminer les obstacles temporels et spatiaux.

En 2006, le Portail a mené des activités par l'intermédiaire de la Salle de classe virtuelle, de sa plateforme technique d'enseignement, offrant des possibilités de perfectionnement professionnel personnalisées, interactives, de haute qualité et à un prix modique. Cet environnement d'apprentissage a contribué à former plus de 1 600 professionnels de la région pendant l'année.

Au cours de cette période, ses principales activités ont été les suivantes: i) 19 cours à distance, donnés par l'intermédiaire de la Salle de cours virtuelle, en anglais, en espagnol et en portugais, qui ont porté sur des thèmes tels que l'enseignement de base, le gouvernement électronique, la science et la technologie, l'éthique et les stratégies pour l'enseignement des mathématiques; ii) Préparation et élaboration de quatre nouveaux cours à distance sur l'énergie solaire, la qualité dans les petites et moyennes entreprises, la pénurie d'eau potable et la métrologie; iii) Accords de partenariats avec des institutions gouvernementales, des universités, des centres d'excellence et des unités spécialisées de l'OEA en vue de proposer des programmes de formation à distance; iv) Diffusion d'informations sur 4 500 programmes d'études et cours proposés par quelques 1 500 universités accréditées dans toute la région par l'intermédiaire d'une base de données permettant la recherche d'information; v) Distribution de près de 100 revues et monographies gratuites par l'intermédiaire de la bibliothèque virtuelle, parmi lesquelles *La Educación*, la collection INTERAMER, la *Revista Interamericana de Bibliografía* (RIB) et la série «*Tendencias para un Futuro Común*»; vi) Mise en place et maintenance de l'infrastructure nécessaire à la promotion de réunions virtuelles, de salles de dialogue et de forums; et vii) Élaboration et diffusion d'éditoriaux et de bulletins mensuels.

Dans le cadre des mandats impartis par les organes de direction en matière de formation des ressources humaines par l'intermédiaire du Portail, les services sont dispensés moyennant le paiement d'un droit minime destiné à la récupération partielle des dépenses engagées. En 2006, le Portail a contribué à la formation, au recyclage ou au perfectionnement de 1.662 professionnels de la région (Voir Annexe F, tableau n° 4). D'autre part, depuis son lancement, en septembre 2001, le Portail a accueilli 380 millions de visiteurs, originaires de plus de 200 pays. En 2006, il a reçu en moyenne 3,3 millions de visiteurs par mois et 1 005 nouveaux utilisateurs se sont inscrits, en moyenne, chaque mois (Voir Annexe F, tableau n° 5).

Commission Interaméricaine des Télécommunications

La CITELE, établie par l'Assemblée générale en 1994, est une entité dotée d'une autonomie technique qui s'acquitte de ses attributions conformément aux dispositions de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) et de son statut, et aux mandats de l'Assemblée générale. Sa mission consiste à faciliter et à promouvoir le développement continu des télécommunications dans le Continent américain.

Ces dernières années, de nombreux changements se sont produits dans l'environnement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui, tous, ont eu des répercussions considérables sur les membres de la CITELE. On retiendra en particulier la convergence des télécommunications, l'Internet et les moyens de diffusion des contenus audiovisuels, l'augmentation constante de l'utilisation de l'Internet, le développement accéléré des réseaux de communication sans fil, fixes et mobiles, et la libéralisation progressive des marchés, spécialement dans les pays en développement, autant de faits nouveaux qui vont de pair avec une série d'exigences en matière de politiques et de réglementation.

La Quatrième Assemblée de la CITELE, tenue en janvier 2006, à San José (Costa Rica) a révisé la structure de la Commission pour qu'elle soit en mesure de répondre plus efficacement à l'évolution constante du secteur. Cette Assemblée a élu les présidents des comités consultatifs permanents et les États membres qui feront partie du Comité directeur permanent et établi un plan stratégique dynamique et efficace qui permettra de continuer à promouvoir les échanges permanents de données d'expériences, d'informations et de connaissances entre les gouvernements et le secteur privé afin de parvenir à un développement harmonieux des télécommunications dans la région.

Reconnaissant que les télécommunications, et en particulier la connectivité, jouent un rôle stratégique et essentiel dans le développement politique, économique, social et culturel de la société et étant donné l'importance de disposer chaque année d'informations actualisées sur la situation des TIC, leurs impacts et leurs réglementations, la CITELE a préparé en 2006 un premier rapport sur la situation en matière de connectivité dans les Amériques. Ce rapport a révélé les grands progrès qui ont été accomplis ces dernières années pour réduire les écarts existants entre le monde développé et le monde en développement en ce qui concerne l'accès aux services de télécommunications de base et à l'Internet. Cependant, il a également montré qu'un autre fossé est en train de se creuser dans le domaine de l'accès aux services de pointe, comme l'Internet à haut débit et les services mobiles de troisième génération et de générations ultérieures. C'est pourquoi la CITELE a donné la priorité aux travaux de la deuxième étape de l'Agenda pour la connectivité des Amériques et établi un plan détaillé qui bénéficie du retour d'informations provenant des travaux réalisés par les comités consultatifs.

Étant donné la rapidité avec laquelle se produisent les innovations technologiques, la CITELE affronte le défi permanent de veiller à ce qu'il y ait du personnel compétent en télécommunications dans les États membres. C'est pourquoi, en 2006, elle a proposé 22 cours (16 cours à distance et 6 cours présentiels) sur les politiques, les réglementations, la gestion et la technologie des télécommunications et octroyé 265 bourses à des participants de 28 pays de la

région. Elle dispose de 17 centres régionaux de formation et coordonne ses activités avec le Centre d'excellence de la région Amériques de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Dans le domaine des technologies des télécommunications, elle a approuvé des recommandations concernant: les transepteurs pour ligne d'abonné numérique à très haut débit (VDSL2), les systèmes de transmission de deuxième génération pour les services interactifs de télévision par câble - modems de câble sur protocole Internet et spécification de la version 6 du Protocole Internet (IPv6). Par ailleurs elle travaille actuellement, entre autres, sur le passage aux réseaux de la prochaine génération (NGN), ce qui comprend l'analyse des normes et des infrastructures de réseaux qui sont indispensables pour servir de support à la prestation de services voix, données et multimédia aux utilisateurs finals, à travers des réseaux sécurisés et à haut rendement, indépendamment de l'heure et du lieu; le développement et la mise en place de services basés sur l'IP; l'interopérabilité des réseaux de télécommunications traditionnels et en évolution; et les modalités de fraude et les accès non autorisés aux services.

En ce qui concerne les politiques et les réglementations, la CITELE a entrepris plusieurs études, parmi lesquelles nous citerons: les politiques gouvernementales et les expériences en matière de gestion des ccTLD et des blocs d'adresses IP; les coûts et les tarifs du secteur des télécommunications; les principes réglementaires communs de comptabilité applicables aux services de télécommunications (fixe et mobile); les aspects économiques de l'utilisation des réseaux électriques (PLC) pour la prestation de services de télécommunications; la prestation de services de télécommunications aux personnes ayant des capacités limitées; l'étude sur le SPAM, la portabilité des numéros; les technologies de large bande; les modèles de coûts des services de télécommunications; les considérations de sécurité liées au développement des réseaux de communications en vue de définir les questions et les approches communes; et l'étude de modèles régionaux pour le dimensionnement des réseaux dans un environnement de convergence.

En ce qui concerne les radiocommunications, la CITELE a poursuivi les travaux d'identification de l'état actuel de l'utilisation des fréquences électriques dans le but de l'harmoniser. Dans ce contexte, en 2006, elle a approuvé des recommandations concernant: l'utilisation de la bande des 4940-4990 MHz pour la protection du public et les secours en cas de catastrophe; l'utilisation des systèmes sans fil et des bandes associées à ces derniers, en opération commerciale, pour l'accès universel en zones rurales et dans les zones à faible densité de population; l'utilisation alternative de la bande des 698-806 MHz dans les Amériques pour les systèmes sans fil avancés et les applications de protection du public et de secours en cas de catastrophes; et la technologie d'identification par fréquences radioélectriques (RFID). Elle travaille actuellement à des études portant sur: les mesures de l'interférence de l'AM-IBOC dans le service analogique, le réseau local radioélectrique (RLAN) dans la bande des 5 GHz à bord d'aéronefs, le transfert de la bande des 700 MHz, les systèmes d'accès à large bande (BWA) et les dispositifs à très basse fréquence.

Afin de faciliter le déploiement des services satellitaires, la CITELE a approuvé les principes directeurs généraux pour l'octroi des licences pour les réseaux de systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS), les procédures qui devront être suivies pour

autoriser les stations terriennes à bord de navires (ESV) et les méthodes de localisation des interférences préjudiciables causées par les transmissions non autorisées aux réseaux satellitaires.

Elle a distribué un CD contenant les informations recueillies auprès de plusieurs organismes et administrations de la région et d'autres régions du monde sur les aspects techniques et réglementaires relatifs aux effets des émissions électromagnétiques non ionisantes. Elle prépare actuellement un DVD qui contiendra les informations actualisées et les résultats de l'atelier consacré à ce thème, tenu le 19 juin, au Pérou. Elle a prévu d'organiser un deuxième atelier le 16 avril 2007 à El Salvador.

La CITELE a mis à jour les dossiers techniques sur les réseaux de prochaines générations et les aspects économiques du service universel, le guide de mise en œuvre de la télévision numérique terrestre, la base de données sur la situation actuelle de la réglementation des systèmes satellitaires dans la région et l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda sur la connectivité.

L'une des activités essentielles de la CITELE pendant la période couverte par ce rapport a été la présentation de 61 propositions communes, qui ont fait l'objet de concertations à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), tenue au Qatar, en mars 2006, et à la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT (Turquie, novembre 2006). Les préparatifs de ces réunions ont permis de renforcer la position de la région dans le contexte international. Par ailleurs, ils sont parvenus à ce que les intérêts des Amériques soient pris en considération dans les programmes de développement, les stratégies de travail et la gestion future de l'UIT.

L'élaboration des 30 points de l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de 2007 de l'UIT en est à l'étape finale. Plusieurs propositions interaméricaines ont d'ores et déjà été approuvées et leur quantité augmentera lors des deux prochaines réunions du CCP.II. La CMR-2007 examinera des aspects fondamentaux des nouvelles techniques de modulation et le partage du spectre.

En 2006, la CITELE a intensifié les échanges permanents de données d'expérience, de pratiques optimales et d'informations afin de contribuer à la réalisation des objectifs en matière d'accès aux télécommunications. Il est bon de souligner en particulier les ateliers sur les thèmes suivants: interconnexion et réseaux de prochaine génération, politiques d'affectation des adresses IPv6 et aspects techniques et réglementaires relatifs aux effets des émissions électromagnétiques non ionisantes. Par ailleurs, elle a continué de diffuser le bulletin électronique mensuel «info@CITELE». En décembre 2006, 241 articles et 197 informations sur les pays avaient été publiés. Elle a également renforcé la coordination et la coopération avec d'autres organismes et 16 accords de coopération portant sur des questions d'intérêt commun, destinés à accroître l'efficacité des parties, sont actuellement en vigueur.

Les écarts considérables, entre les États membres et à l'intérieur de chacun d'eux, aussi bien en ce qui concerne le déploiement des infrastructures de télécommunications/TIC que la capacité à les utiliser pour accéder à l'information, montrent qu'il est fondamental que la Commission avance rapidement dans ses travaux.

Commmision Interaméricaine des Ports

La Commission interaméricaine des ports (CIP) a pour mission de servir de forum interaméricain permanent des États membres de l'Organisation pour le renforcement de la coopération dans le domaine du développement du secteur portuaire, avec la participation et la collaboration actives du secteur privé. Elle a pour objectifs principaux de renforcer le dialogue interaméricain, de former les ressources humaines, d'offrir des services de coopération technique, de faire connaître et de promouvoir les ports du Continent américain.

Renforcement du dialogue portuaire interaméricain

La CIP est l'unique organisme permettant aux plus hautes autorités gouvernementales nationales portuaires des Amériques de dialoguer, ce qui est fondamental pour donner suite aux mandats de l'Assemblée générale, des Sommets des Amériques et des autres forums continentaux du secteur. C'est pourquoi, le Secrétariat a organisé et appuyé la Première Réunion extraordinaire de la CIP (Algesiras, Espagne, mai 2006) qui avait pour but de collaborer au renforcement des relations portuaires et commerciales entre les Amériques et l'Espagne, d'engager le dialogue entre les autorités portuaires et d'offrir la possibilité de prospecter les opportunités d'affaires et d'investissement dans le secteur portuaire des États membres.

Elle a également tenu la Huitième Réunion de son Comité exécutif (CECIP) à Guayaquil, en juin 2006, au cours de laquelle elle a commémoré le 50^{ème} anniversaire de la participation de l'OEA aux questions portuaires du Continent américain. À cette occasion, ses quatre comités techniques consultatifs (CTC) en activité: Opérations portuaires, Sécurité portuaire, Protection de l'environnement et Contrôle de la navigation, ont tenu leurs réunions.

La Première Réunion extraordinaire du CECIP s'est tenue à Puerto La Cruz, en octobre 2006. Son objectif principal était d'évaluer la mise en application des plans de travail pour l'année 2006 des sous-comités: Politique et coordination; Planification et gestion portuaire; Statistiques, coûts et tarifs; Développement des ports pour les paquebots de croisière; Développement des ports fluviaux et lacustres; Formation; Développement portuaire régional et Participation de la femme aux questions portuaires du Continent américain.

C'est également à Puerto La Cruz que s'est tenue la Deuxième Conférence continentale sur la protection des ports, en octobre 2006. Elle avait pour but d'échanger des données d'expérience sur la protection des ports et de motiver les participants à mettre en place des plans de formation pour l'exécution de programmes dans ce domaine.

Formation, assistance technique et coopération régionale et internationale

La CIP a mis en œuvre les activités suivantes afin de favoriser la modernisation et le développement des ports du Continent:

- Formation

C'est l'activité prioritaire de la CIP en matière de coopération. Le Secrétariat a participé à l'organisation et à la mise en œuvre des activités de formation suivantes: Séminaire international sur la planification et le développement portuaire: la vision européenne (Guatemala, mars 2006), Séminaire ferroviaire et portuaire: les ports et les chemins de fer (Cartagena, juillet 2006), Cours sur la gestion des ports pour paquebots de croisière (Barbade, septembre 2006), Septième cours ibéro-américain sur les opérations portuaires, les technologies et la gestion écologique des ports (Santander, septembre 2006), Séminaire sur le système portuaire et le développement national (Lima, octobre 2006), Onzième cours ibéro-américain de gestion des ports (Madrid, octobre 2006), Séminaire sur l'élargissement du Canal de Panama: son impact économique sur les pays de la région (Santiago, novembre 2006).

Le Secrétariat de la CIP a également octroyé deux bourses à des étudiants de la maîtrise en gestion portuaire et transport intermodal 2006-2007, organisée par l'Université Comillas de Madrid, sous les auspices de la Fondation portuaire de Valence - Feports (Espagne). Et il a accordé 10 bourses à des candidats portuaires pour l'obtention du certificat du Programme pour les directeurs de ports «PPM latin», organisé par l'Association américaine des autorités portuaires (AAPA). Au cours de cette période, près de 500 fonctionnaires et cadres supérieurs des ports des États membres ont été formés grâce à ces activités que promeut le Secrétariat de la CIP.

- Assistance technique spécialisée

La CIP a fourni une assistance technique pour l'exécution du projet sur les ports, les douanes et le commerce en République dominicaine. Elle a donné des conseils pour l'organisation de manifestations portuaires en Argentine, au Guatemala, au Pérou et au Venezuela, manifestations auxquelles elle a également participé.

- Coopération pour le développement

Dans ce domaine, elle a agi de trois manières: (i) en promouvant l'Accord de coopération et d'entraide entre les autorités portuaires interaméricaines, que le Secrétariat a continué de diffuser et de préconiser. À ce jour, cet Accord a été signé par 19 États membres et ratifié par 4 d'entre eux (l'Argentine, l'Équateur, le Mexique et le Pérou); (ii) en renforçant les relations de coopération bilatérale avec d'autres organismes internationaux liés à l'activité portuaire afin de joindre nos efforts et mener des activités conjointes, à moindre coût, ayant un impact plus considérable. À cet effet, elle a mis au point des programmes avec les organisations avec lesquelles elle a signé des accords et des protocoles d'entente - qui ont été exécutés dans leur totalité - en particulier avec l'Association américaine des autorités portuaires (AAPA), l'Association de navigation internationale (AIPCN), chapitre des États-Unis, et avec l'Organisme public des ports de l'État de l'Espagne. Elle a également signé un protocole d'entente sur la coopération avec l'Association des villes et des ports (RETE) à Algesiras, en mai 2006; (iii) en collaborant à la réalisation d'activités et de projets d'intérêt commun avec des organisations portuaires et maritimes, nationales et internationales, afin d'élargir la couverture et le rayon d'action en matière de ports. Ainsi, elle a collaboré avec l'Association internationale des villes et des ports (AIVP), la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Amérique latine et la

Caraïbe (CEPALC), la Commission centraméricaine du transport maritime (COCATRAM), la Communauté andine des nations (CAN), l'Institut ibéro-américain de droit maritime (IIDM), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), entre autres organismes.

Diffusion et promotion des ports des Amériques

Le Secrétariat a également diffusé des informations sur les principaux ports des États membres et sur les activités de la CIP à des fins de promotion, de la manière suivante: (i) Il a publié et distribué dans le monde entier trois numéros de la *Revista CIP*, en tant que moyen de faire connaître et de promouvoir les ports du Continent, leurs politiques et leurs processus de développement; (ii) à travers le portail de la CIP (www.oas.org/cip) il a diffusé à des fins promotionnelles les ports du Continent, des bulletins électroniques, des périodiques et d'autres médias écrits (rapports, études, documents, triptyques, etc.); (iii) enfin, il a célébré et diffusé les 50 ans de la participation de l'OEA aux questions portuaires des Amériques en organisant des actes commémoratifs dans le cadre de différentes manifestations qui se sont tenues cette année, en publiant des dépliants et en remettant des diplômes de reconnaissance.